

Client :  
Code client :  
N° dossier :

## DECLARATION DE VALEUR

Condition d'indemnisation des pertes et avaries

Vous devez obligatoirement compléter ce document qui doit être réceptionné et enregistré par l'entreprise au moins 5 jours avant la réalisation de votre déménagement. La déclaration de valeur est indispensable : son absence entraîne la nullité du contrat de déménagement.

A REMPLIR QUEL QUE SOIT LE MODE DE GARANTIE CHOISI : GARANTIE DE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE OU ASSURANCE DOMMAGE

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à Concept déménagement. L'entreprise de déménagement sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixées à l'article 13 des conditions générales de vente reproduites au dos.  
Par ailleurs, conformément à l'art. 14 des conditions générales de vente, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée à la valeur totale du mobilier et, pour chaque objet ou élément de mobilier, à 700 Euros).

Dans certains cas, la responsabilité de l'entreprise peut ne pas être retenue (accident ou incendie non responsable, vol avec agression, les cas de force majeure) : vous pouvez alors estimer que la garantie de responsabilité contractuelle de l'entreprise est insuffisante et opter pour la souscription d'une assurance dommage (article 4 des conditions générales de vente), dont les conditions sont tenues à votre dispositions sur demande.

### 1) VALEUR TOTALE DU MOBILIER

Indiquez, en lettre et en chiffres, la valeur totale du mobilier, y compris les objets ou éléments de mobilier désignés individuellement en 2 :

..... (lettres):somme €

### 2) VALEUR INDIVIDUELLES

➤ **Vous avez choisi la garantie de responsabilité contractuelle** : indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier dont la valeur individuelle est supérieure à l'indemnisation maximale par objet ou élément de mobilier.

➤ **Vous avez opté pour l'assurance dommage** : vous pouvez également lister et valoriser les objets ou éléments de mobilier de votre choix.

DESIGNATION	VALEUR €	DESIGNATION	VALEUR €

TOTAL DES VALEURS INDIVIDUELLES

€

### MODE DE GARANTIE CHOISIE :

- GARANTIE DE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE  
 ASSURANCE DOMMAGE

**Signature du Client :**

Cette déclaration de valeur est à retenir comme base de calcul du coût du mode de garantie choisi figurant au devis.  
..... déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles.

Fait à ..... le .....

Pour l'acceptation des conditions générales de vente, se reporter au dos.

**Retourner** à l'entreprise un exemplaire portant la signature originale. Le deuxième est à conserver par le client.